



Déclaration d'Association N°140/RDA/J05/BAPP du 03 juin 2003

Yaoundé, le 19 février 2009

Madame le Ministre de la culture

Réf : 08/DEN/ROUE/09

**Objet : demande d'ouverture d'une enquête sur l'affaire opposant
le groupe musical ESPOIR 2000 à monsieur Arthur Maurel Ndzana**

Madame le Ministre,

La Commission indépendante contre la corruption et la discrimination vous présente ses respectueux compliments et vous exprime ses vives préoccupations concernant les informations publiées par les médias, relatives à l'échec de la tournée au Cameroun, d'un groupe musical ivoirien appelé ESPOIR 2000.

La Commission constate qu'une affaire sérieuse aux implications diplomatiques, est maintenant née de la mauvaise exécution ou de l'inexécution d'un contrat entre le dit groupe et un opérateur camerounais, en l'occurrence monsieur Arthur Maurel Ndzana. Le seul fait que l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire se soit impliqué personnellement dans cette affaire, mériterait que toute la lumière soit faite.

D'ores et déjà, et sans préjuger de l'issue des enquêtes, la commission observe que ce n'est pas la première fois que des artistes étrangers sont malmenés, trompés, abusés et même maltraités dans notre pays. Feu James Brown avait déjà connu la même bavure, tout comme DEFFAO, KOFFI OLOMIDE et bien d'autres encore.

Il y a donc lieu d'agir vite et avec toute la rigueur nécessaire, pour mettre fin aux agissements d'aventuriers et de truands sans foi ni loi qui ternissent finalement l'image de notre pays, et portent directement atteinte à la sérénité de nos relations diplomatiques. Le récent incident est indigne, inacceptable et même impensable, au regard du travail abattu par le précédent ambassadeur de Côte d'Ivoire à qui toute la république a rendu un vibrant hommage. Par ailleurs, l'actuel ambassadeur vient tout droit de la Présidence de la République où il a occupé l'un des postes les plus sensibles dans l'ordonnancement décisionnel après avoir été tour à tour en poste à la mission permanente à Genève puis à Tunis.

Il importe d'office, de retenir la cupidité de notre compatriote, si les déclarations sur le mode d'alimentation de ses invités sont avérées. Comment a-t-on pu en effet faire venir des artistes de si loin pour les soumettre aux caprices des repas de collégiens baladés dans des marmites incertains et aléatoires des sous quartiers ?

La responsabilité indirecte du ministère, du gouvernement et de chaque citoyen est engagée, dès lors que par une indifférence collective, on peut laisser proliférer des aventuriers qui organisent la torture et l'abus de confiance à l'occasion de l'exécution de leurs obligations découlant des contrats internationaux.

C'est l'opportunité de rappeler que l'ambassadeur de Côte d'Ivoire dispose d'un droit, et celui-ci participe de ses prérogatives consulaires, sur ses nationaux, leur sécurité physique, la sécurité de leurs biens, l'image de son pays, et la réputation de tous.

Le diplomate était donc légitimement et légalement fondé - les usages internationaux en témoignent - à se montrer préoccupé et par conséquent à s'investir dans la préservation de l'image du groupe musical venu d'Abidjan sur invitation.

La commission qui fait ampliation de la présente requête au ministère des Relations extérieures, souhaiterait que vous ne ménagiez aucun effort pour redresser la barre et pour mettre de l'ordre dans les entreprises de showbiz. Il faut encore mieux lutter efficacement contre toutes les brebis galeuses qui veulent transformer le pays en repère continental de truands et de feymens. Faut-il rappeler que les passeports camerounais sont depuis une dizaine d'années indésirables dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est et dans plusieurs autres pays à travers le monde pour des faits identiques de spoliation consciente des étrangers et de violation des engagements contractuels ?

Il faut de toute façon agir vite et rendre public un communiqué du Gouvernement camerounais sur cette affaire.

Dans l'attente, la commission saisit l'occasion pour vous assurer de sa parfaite et sincère collaboration./.

**Le Président de la Commission
SHANDA TONME**

Copie : - Ministère des Relations Extérieures

- **Premier Ministre**
- **SG/PR**
- **DGRE**

